



Autorisation d'utilisation des "green lanes"

Le formulaire doit être rempli par la personne qui voyage.

Lors de la première entrée, le formulaire doit être présenté au collaborateur de l'AFD avec les pièces justificatives pertinentes et estampillé.

Le formulaire timbré doit être présenté avec une pièce d'identité lors du passage de la frontière sans qu'on ne le demande et est considéré comme une preuve de l'activité professionnelle en Suisse.

Données personnelles (demandeur)

Nom, Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Numéro d'immatriculation du véhicule	

Données de l'employeur

Nom de l'employeur	
Lieu d'activité	
Numéro de téléphone pour confirmation	

Le demandeur confirme par la présente la validité de ces informations

Date

Signature

.....

Attestation de l'Administration fédérale des douanes

Date

Timbre

.....

--